Quelques faits entre d'autres

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **42 (1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quelques faits entre d'autres

Elections aux conseils d'entreprise en Belgique

Des élections vivement disputées ont eu lieu récemment en Belgique pour désigner les représentants ouvriers dans les conseils d'entreprise. Les candidats se recrutaient dans trois organisations ouvrières, la Fédération générale du travail de Belgique (F.G.T.B.), la Confédération sociale chrétienne (C. S. C.) et les libéraux. Nos camarades de la F. G. T. B. ont obtenu une éclatante victoire, ainsi qu'il ressort des résultats suivants:

Mandats répartis par centrale

Nomb.	Entreprise	F.G.T.B.	C.S.C.	Lib.
180	Métaux . . .	1036	340	8
117	Bâtiment . . .	528	225	6
55	Charbonnages .	424	196	—
163	Textile . . .	526	383	28
28	Gazelco . . .	118	47	—
10	Grands magasins .	65	20	—
11	Banques . . .	28	38	2
11	Transports . .	72	11	—
4	Livre	10	14	4
7	Tabac . . .	37	11	—
35	Alimentation . .	106	94	7
10	Vêtement . . .	12	35	1
8	Cuirs	27	33	—
4	Carrières . . .	19	4	1
643	. . . . .	3008	1451	57

Nouveau contrat collectif de travail dans les mines américaines

Au début de mars, le Syndicat des mineurs américains a passé un nouveau contrat collectif de travail avec les représentants des charbonnages. Les 372 000 mineurs ont donc repris le travail, leurs revendications principales ayant abouti à un incontestable succès.

Alors que le syndicat réclamait une augmentation de 95 cents par jour, il en obtient 70. De même, la contribution patronale au fonds de retraite des mineurs passe de 20 à 30 cents par tonne de charbon extraite. De plus, les versements patronaux au fonds de secours et de pension, suspendus à l'expiration du contrat précédent, intervenue dès le 1er juillet 1949, ont dû être effectués avant le 18 mars écoulé. Enfin, les poursuites engagées contre le Syndicat des mineurs de John Lewis ont été annulées.

Pour apprécier ces résultats, il convient de rappeler que le patronat s'opposait à toute augmentation des salaires.

La condition des bateliers rhénans

Sous les auspices du B. I. T., une conférence tripartite spéciale de la batellerie rhénane s'est réunie à Genève à la fin de l'année dernière, sous la présidence de M. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. Des représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs de la République fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suisse participèrent aux travaux. La conférence approuva deux projets d'accords internationaux destinés à coordonner les prestations de la sécurité sociale et à normaliser les conditions de travail des quelque 45 000 bateliers de ce réseau fluvial international.

A l'heure qu'il est, ces projets d'accord n'ont pas encore été ratifiés par les Etats intéressés. On en est encore au stade des consultations.

C'est probablement pour accélérer la procédure que les organisations des ouvriers du transport de Belgique, d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Suisse, qui sont affiliées à l'I. T. F., ont publié un manifeste adressé aux travailleurs de la batellerie rhénane. Cet appel souligne la nécessité d'uniformiser les conditions de travail sur les navires battant pavillon des cinq Etats riverains et fait ressortir que le fait pour les travailleurs de l'un de ces cinq pays d'accepter des conditions de travail insuffisantes constitue une menace pour les conditions de travail élevées dont bénéficient leurs camarades des autres pays. Les organisations se sont fixées pour but la réalisation d'un programme minimum établi en 1946 sous les auspices de l'I. T. F.

Le manifeste exhorte les travailleurs à prêter leur concours en renforçant leurs groupements syndicaux respectifs et en adhérant à la politique commune des organisations des ouvriers du transport des cinq pays riverains.

Travailleurs agricoles en Amérique

Le nombre de la population active agricole aux Etats-Unis s'élevait en 1947 à environ 10 157 000 en moyenne, dont plus des trois quarts (7 930 000) étaient chefs d'entreprises agricoles ou membres de leurs familles. Le nombre moyen des salariés agricoles n'atteignait que 2 227 000.

Ces 2 227 000 ouvriers agricoles employés en moyenne au cours de l'année 1947 gagnaient environ 1275 dollars par an, y compris les payements en nature.

Un grand nombre de ces travailleurs habitent des agglomérations urbaines. Environ 30% des salaires payés dans l'agriculture vont à des ouvriers qui n'habitent pas la campagne. Un gros effort est tenté actuellement pour améliorer le logement rural.